



Stallions Service Auction

Le programme d'élevage
de l'ApHC-France



REGLEMENT PROGRAMME ELEVAGE APHC-France **SSA – FUTURITIES**

L'ApHC-France propose aux éleveurs de promouvoir leurs poulains et étalons grâce au programme d'élevage SSA-Futurities. Celui-ci vise à récompenser le travail des éleveurs par des primes grâce aux Futurities organisées lors du Championnat de France.

OBJECTIFS :

- Valorisation des étalons inscrits au programme
- Valorisation du travail de sélection des éleveurs
- Récompenser financièrement les poulains issus de ces étalons chaque année durant les Futurities.
- Promotion des étalons inscrits au programme grâce au site Internet www.aphcf.net, à la page Facebook ApHCF, et au stand de l'ApHCF lors du salon d'ÉquitaLyon qui se tient fin octobre.

REGLEMENT GENERAL :

Toute personne physique ou morale peut adhérer à ce programme dès l'instant que celle-ci est membre de l'ApHC-France et de l'ApHC USA le jour de l'inscription d'un étalon ou d'un poulain et de l'ApHC-France lors de l'achat d'une saillie SSA.

INSCRIPTION DES ETALONS :

L'inscription d'un étalon est renouvelable annuellement.

Pour pouvoir être inscrit, un étalon doit satisfaire plusieurs conditions :

- Pour un Appaloosa : enregistrement de l'étalon à l'ApHC USA et au Registre Français du cheval de race Appaloosa
- Pour un Quarter Horse : enregistrement à l'AQHA, au registre Français du cheval de race Quarter Horse et à l'ApHC USA comme reproducteur agréé.
- Pour un Arabe : enregistrement à l'ApHC USA comme reproducteur agréé et au SIRE : Studbook du cheval Arabe.
- Pour un Pur-Sang : enregistrement à l'ApHC USA comme reproducteur agréé et au SIRE : Studbook Pur-Sang.

Les étalons doivent avoir leur ADN enregistré à l'ApHC USA et en France.

Chaque étalon doit avoir un carnet de saillie conformément à la législation Française.

Les étalons étrangers sont acceptés dans le programme si ceux-ci respectent la législation en matière de reproduction appliquée dans leur pays. L'acheteur de la saillie SSA devra remplir un formulaire de déclaration d'achat à l'étranger pour être en accord avec la législation française.



Stallions Service Auction

Le programme d'élevage
de l'ApHC-France



Droit d'inscription : 150 € (couvrant ainsi les frais de promotion de l'étalon sur le site internet de l'APHCF et sur le stand à Equita-Lyon 2011, en cas de non-vente de la saillie) remboursable à l'étalonnier des la vente de la saillie.

A la 1^{ère} inscription, le propriétaire de l'étalon doit fournir :

- Une photocopie recto-verso du certificat d'enregistrement ApHC, AQHA.
- Une photocopie du certificat d'origine français (page 3 du carnet SIRE).
- Photocopie du test HYPP N/N pour les étalons de lignée Impressive.
- Photocopie du test HERDA N/N pour les étalons de lignée Poco Bueno (nouveau)
- Certificat vétérinaire attestant que l'étalon présente ses 2 testicules descendus dans le scrotum et qu'il n'est pas porteur d'un bec de perroquet.

Le propriétaire de l'étalon s'engage à céder une saillie de son étalon suivant les conditions de saillie indiquées sur le contrat de cession de saillie. Il y a obligation pour le propriétaire de l'étalon de vendre la saillie SSA dès lors que l'étalon a sailli au moins une jument ne lui appartenant pas. Une vérification auprès du SIRE sera faite.

Le propriétaire de l'étalon dont la saillie SSA a été vendue bénéficiera une carte d'entrée gratuite valable pour une entrée dans la classe de son choix durant la période où les futurities seront ouvertes au produit issu de cette saillie, et exclusivement réservée à un produit dudit étalon (c'est-à-dire : pour une saillie vendue en 2012, une entrée au choix soit en 2013, soit en 2014, soit en 2015, soit 2016)

Rétribution de l'étalon : 15 % des gains attribués aux poulains seront reversés au propriétaire de l'étalon.

Un propriétaire d'étalon ne respectant pas le contrat de cession de saillie et le règlement du programme SSA verra son étalon exclu du programme pendant 3 ans. La réinscription de l'étalon ne pourra être possible qu'après accord de la commission élevage de l'ApHC-France. Le propriétaire de l'étalon se verra obligé de rembourser la valeur d'achat de la saillie au propriétaire de la jument nommée dans le contrat de cession de saillie. Les droits d'inscription de 150€ au programme SSA ne seront pas remboursés par l'APHCF à l'étalonnier.



Stallions Service Auction

Le programme d'élevage
de l'ApHC-France



VENTE DE SAILLIE :

Les saillies sont proposées à la vente à moitié prix. (Exemple : une saillie offerte au prix public de 600 €, sera proposé à 300 €). Trois possibilités sont offertes quant à l'acquisition d'une saillie SSA ApHC-France :

1. Vente aux enchères sur Internet. Les saillies des étalons inscrits sont proposées aux enchères pendant 1 mois (janvier). Durant ce temps déterminé, toute personne physique (comme stipulé dans le règlement général) peut enchérir sur la saillie de son choix. À la fin des enchères, la personne ayant fait la meilleure offre sera considérée comme l'acquéreur.
2. Vente pure et simple. Les saillies non vendus pendant la vente aux enchères sont proposées à la vente sur le site Internet www.aphcf.net et ce jusqu'au 15 juin 2012. Pour acquérir une saillie, l'acheteur devra faire une demande écrite par e.mail (elevage@aphcf.net) ou par courrier.
3. Saillie non vendu : Le propriétaire de l'étalon pourra racheter la saillie SSA de son étalon si cette saillie n'a pas été vendue au 15 juin 2012. Les 150€ de droit d'inscription seront déduits du prix de la saillie SSA.

INSCRIPTION DES POULAINS :

Tout poulain né en France et Europe peut s'inscrire au programme Futurities.

L'inscription du poulain est effective dès le paiement des frais d'engagement.

Chaque produit devra être en possession de son certificat ApHC USA et de son carnet SIRE registre Français du cheval Appaloosa pour les chevaux nés en France ou un passeport Européen pour les chevaux étrangers.

Le produit issu d'une saillie SSA recevra une carte d'entrée gratuite pour une seule classe Futurities au choix durant la période où les Futurities seront ouvertes au produit issu de cette saillie.

Pour chaque poulain, le propriétaire paie un droit d'entrée dans les classes dont le prix est fixé de la manière suivante :

- **Poulain issu de la saillie SSA : une carte d'entrée gratuite puis 50 €/classe.**
- **Poulain issu d'un étalon inscrit dont la saillie SSA a été vendu : 50€/classe.**
- **Poulain issu d'un étalon inscrit dont la saillie n'a pas été vendu : 90€/classe .**
- **Poulain issu d'un étalon non inscrit au catalogue : 300€/ classe**

Les poulains solid color pourront rentrer dans les classes Futurities si ceux-ci possèdent le Performance Permit. Une dérogation est accordée aux weanlings uniquement.



Stallions Service Auction

Le programme d'élevage
de l'ApHC-France



DESCRIPTION DES CLASSES :

1. Classes de Halter et hunter in hand : elles sont ouvertes aux poulains de 0 à 3 ans par sexe : stallions, fillies et geldings.
2. Classe de Yearling Longe-Line : elle est ouverte aux poulains (stallion et gelding) et pouliches (filly) de 1 an.
3. Classes de Trail In Hand : elles sont ouvertes aux poulains et pouliches de 1 an et 2 ans.
4. Classes montées de performance : elles sont ouvertes aux poulains (stallions et geldings) et pouliches de 2 ans dans les classes de hunter under saddle et western pleasure. Pour les poulains et pouliches de 3 ans dans les classes de western pleasure, hunter under saddle, trail et reining.

Sont considérées "classes de performance": *Yearling Longe-Line, Tail In Hand 1year old, Trail In Hand 2 years old, Hunter in Hand Mares, Hunter In Hand Geldings, Hunter in Hand Stallions, 2 Year-old Western Pleasure, 3 Year-Old Western Pleasure, 3 Year-Old Trail, 3 Year-Old Reining, 2 Year-old Hunter Under Saddle, 3 Year-Old Hunter Under Saddle* .

Puis, sont considérées "classes de Halter": *Weanling Fillies, Weanling Stallions, Yearling Fillies, Yearling Geldings, Yearling Stallions, 2 Year-old Stallions, 2 Year-old Mares, 2 Year-Old Geldings, 3 Year-Old Stallions, 3 Year-Old Geldings, 3 Year-old Mares*.

DOTATIONS ET REPARTITION DES GAINS :

La dotation annuelle des Futurities est constituée du produit de la vente des saillies faite l'année précédente et du montant des inscriptions des poulains dans les classes, minorée de 10 % de la somme conservée par l'ApHC-France pour frais administratifs.

Les primes seront versées au propriétaire effectif de l'étalon ou du poulain au jour de l'inscription Futurities (transfert report et modification de la carte de propriétaire SIRE effectués)

Répartition des gains : 15 % au propriétaire de l'étalon et 85 % au propriétaire du poulain.

Les primes seront versées avant le 31 décembre de l'année de participation au concours.

NB Chevaux	1	2	3	4	5	6 et plus
Classement						
1 ^{er}	30%	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %
2 ^{ème}		20 %	20 %	30 %	35 %	40 %
3 ^{ème}			10 %	20 %	20 %	25 %
4 ^{ème}				10%	10 %	10 %
5 ^{ème}					5%	10%
6 ^{ème}						5 %
%/gain attribué/classe	30 %	60 %	80 %	120 %	140 %	170 %



Stallions Service Auction

Le programme d'élevage
de l'APHC-France



Le gain attribué par classe correspond au montant de la prime fixée pour l'année 2012 divisé par le nombre de classes représentées.

45% de la dotation 2012 sera attribué aux classes de « Halter » et 55% attribué aux classes de « Performance ».

RESPONSABILITE DE L'APHC-France :

Lors de la vente d'une saillie, l'APHC-France ne peut être tenu responsable du non-respect du contrat de vente par l'éta lonnier ou l'acheteur de la saillie. Aucun remboursement ne sera effectué.